DSN HONORAIRES

Date légale d'exigibilité DSN

Les honoraires doivent être déclarés pour l'ensemble de l'année civile N sur la déclaration DSN de décembre N souscrite en janvier N+1 (article 240 du CGI). Par tolérance administrative, ils peuvent être déclarés jusqu'à la DSN de mars N+1 souscrite en avril N+1.

Les honoraires sont toujours déclarés pour l'année civile, quelle que soit la date de clôture de l'exercice de l'entreprise. Ainsi, pour les entreprises qui ne clôturent pas leur exercice au 31 décembre, l'obligation demeure de déclarer les honoraires sur la déclaration DSN de décembre (ou par tolérance sur celles de janvier, février ou mars N+1).

Pour information : Il est possible d'effectuer une déclaration d'honoraires en ligne sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique professionnels/accès spécialisés/tiers déclarants ou le cas échéant sous format papier en déposant leur imprimé DAS-2. Cette modalité de déclaration est optionnelle pour les entreprises en DSN, mais obligatoire pour les entreprises ne déposant pas via la DSN.

Exemple

DSN décembre 2017 - dépôt attendu en janvier 2018

PARME prévoit l'intégration des honoraires dès le mois de décembre. (la déclaration pourra être faite sur janvier, février ou mars dernier délai).

Pour les récupérer dans la DSN de décembre (ou sur janvier ou février ou mars), cliquer sur le menu Traitement de la paie – DSN Déclaration mensuelle :

1- Préparation de la déclaration



2- Honoraires



3- Récupération des Honoraires

Cliquer sur Récupérer :

: Honoraires		Honoraires (S89)					ean de Coloris - novembre 2
							O 510 O
Honoraires	Mois			Honor	aires		
		- Etablissement versant le Mois de la DSN :	es honoraires	Millésime :			
		- Bénéficiaire des honora	ires				
		Profession / Qualité :					
		Nom bénéficiaire :					
		Prénom bénéficiaire :					_
		SIREN :		NIC :			
		Raison sociale					_
		Numéra avtennian natur	a at libellé de la unio :				
		Numero, extension, natur	e et libelle de la vole .				
		Complément de localisatio	on de la construction :				
		Service de distribution, co	mplément de voie :				
		Code Postal :	Localité :			Pays :	
		Taux réduit/dispense reter	nue à la source :		- Montant	TVA Droits d'auteurs :	
		- Avantages en nature	🖀 - P	rise en charge des in	iemnités 🗕 🖀 -	Rémunérations	
		Туре	Montant	Туре	Montant	Туре	Montant
		 ≭	*		*		

Une fenêtre s'ouvre, cliquer sur Rechercher afin de voir les mandats de la comptabilité :

Recherche des honoraires d	e la comptabilité						×
	Remarque :	Cet écran affiche tous les Cliquez ensuite sur Enr les informations relatives à ce	s mandats d'hono egistrer pour inté traitement se situ	raires de la comptabilité pour le mois indiqué. grer ces informations en tant qu'honoraires. Ie sur l'onglet Délai/Subv./Honor. du mandat de la c	omptabilité.		
Honoraires de la	DSN :	[202212-ME]			
		L	iste des mandats hor	noraires de la comptabilité			Rechercher
N° Mandat	Date Tiers			Objet	Article	Montant	
124	05/05/2022	VIGUIER TACCONI SELARL		ETAT DES LIEUX ANCIENNE MAIRIE	6226	220	
207	11/07/2022 TANDONNET FRANCOIS			Réf 2019050 Affaire Commune de Sauvagnas / Antoniazzi	6226	535,02	Enregistrer
							Fermer

Puis cliquer sur Enregistrer.

Il ne reste plus qu'à compléter les informations sur les Bénéficiaires des honoraires, n'étant pas saisissables depuis Corail, à savoir « Profession / Qualité ».

↓ Tri : Honoraires	Honoraires (S89)					COMMUNE DE			- décen
							θ	\$10	0
Honoraires Mois A renseigner 202212-ME	- Etablissement versant les honora	ires		Honoraires					
A renseigner 202212-ME	Mois de la DSN :	202212-ME -	Millésime :	2022					
	- Bénéficiaire des honoraires								-
	Profession / Qualite .	A renseigner							
	Nom bénéficiaire :								
	Prénom bénéficiaire :								
	SIREN :	853766459	NIC :	00012					
5	Raison sociale :	VIGUIER TACCONI SEI	LARL						
	Numéro, extension, nature et libellé	de la voie :		57 COURS VICTO	DR HUGO				
	Complément de localisation de la construction : BP 61								٦
	Service de distribution, complément	de voie :							٦.
	Code Postal : 47003	Localité :	GEN CEDEX			Pays : France			•
	Taux réduit/dispense retenue à la so	ource :			 Montant TVA 	Droits d'auteurs :			1
	- Avantages en nature	W - P	rise en charge des	indemnités	🖬 - Ré	munérations			.
	Туре	Montant	Туре		Montant	Туре	M	ontant	
	*	*			Ho	noraires, vacations (01)	<u> </u>	440	3,00
	-								

IMPORTANT :

La règle de saisie des honoraires est la suivante :

1^{er} cas : il s'agit d'une personne physique => Il faudra remplir le « Nom bénéficiaire » et « Prénom bénéficiaire », mais pas le SIREN, NIC et Raison sociale

2^{ème} cas : il s'agit d'une personne morale => Il faut remplir le « SIREN », « NIC » et « Raison sociale », <u>mais ne</u> <u>pas mettre de Nom et prénom.</u>

Le code Postal ne doit pas être en cedex

Il ne reste plus qu'à générer votre DSN